

**Direction de la Voirie
et des Déplacements**
Service des canaux

**VIGILANCE
PARTICULIÈRE**



AVIS À LA BATELLERIE n° 2026 - 103

CANAL SAINT-MARTIN / CANAL SAINT-DENIS

Paris, le 4 août 2026

Pêche d'inventaire

**Bassin de l'Arsenal PK : 3.900 – 4.450
et 5^e bief du canal Saint-Denis PK : 5.085 – 5.310**

Jeudi 6 août 2026

En application des arrêtés préfectoraux n°2026/DRIEAT/SPPE/136 et n°2026/DRIEAT/SPPE/137 « portant autorisation de capture et de transport de poissons à des fins scientifiques »

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- à rester en veille VHF sur le canal 10 ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Patrick DUGUET

L'Ingénieur en Chef
Adjoint à la Cheffe du Service
Patrick DUGUET



**L'adjoint à la responsable
du service des canaux**

Date limite d'affichage : 7 août 2026

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à patricia.rodrigues@paris.fr.